

Demande déposée le 09/01/2024		N° DP 025 539 24 A0003
Par :	SASU WELCOME PROMOTION Représentée par Monsieur GUMUS Ali	Surface de plancher : 0 m ²
Adresse :	128 Rue de la Boetie 75008 Paris 08	
Pour :	Construction d'un garage	
Sur un terrain sis :	128 Rue du Général Leclerc Cadastré : 539 AM 780	

Le Maire de la Commune de Seloncourt,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;
Vu la décision de non-opposition à la déclaration préalable de travaux N° DP 025 539 24 A0003 délivrée le 15/01/2024 ;
Vu la demande de retrait déposée en date du 15/02/2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : La déclaration préalable de travaux susvisée est retirée.

Fait à Seloncourt, le 16/02/2024
Pour le Maire, l'adjoint délégué
Mathieu GAGLIARDI



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et recours : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr